

Séance ordinaire du 22 février 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-deux février deux mille vingt-deux à neuf heures quinze, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs (partiellement), Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-01-50

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 22 février 2022.

CE-2022-01-51

Approbation du procès-verbal des séances des 14 et 15 février 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 14 et 15 février 2022.

CE-2022-01-52

Affichage du poste de chef de service du développement social et communautaire de la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision GCH-2022-014](#)

Il est résolu d'autoriser l'affichage du poste de chef de service du développement social et communautaire à la Direction de la vie communautaire et de tous autres postes laissés vacants à la suite des mouvements occasionnés par ce concours.

CE-2022-01-53

Nomination d'une Chef de service de la trésorerie et assistante-trésorière et autorisation à la Direction de la gestion du capital humain

[Document d'aide à la décision GCH-2022-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer madame Karina Bilodeau à titre de Chef de service de la trésorerie et assistante-trésorière, au Service de la trésorerie de la Direction des finances et de la trésorerie, au poste cadre, classe 7, échelon 7, et ce, aux conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail des cadres*.

Il est également résolu d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2022-01-54

Désignation de membres du conseil de la Ville à titre de célébrants compétents à célébrer des mariages civils ou des unions civiles

[Document d'aide à la décision DAJSC-2022-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de demander au ministre de la Justice de désigner les membres du conseil de la Ville, non déjà désignés et intéressés, à titre de célébrants compétents à célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de la ville.

CE-2022-01-55

Dépôt du rapport annuel 2021 concernant les activités de la Cour municipale de Lévis

[Document d'aide à la décision DAJSC-COU-2022-001](#)

Le rapport annuel 2021 concernant les activités de la Cour municipale de Lévis est déposé, à titre d'information.

CE-2022-01-56

Adoption du Règlement RVCE-2022-21-88 intérieur du comité exécutif (refonte du texte du règlement et mise à jour de références aux lois et de noms de directions et de titres d'emploi)

[Document d'aide à la décision GRE-2022-016](#)

ATTENDU que la greffière mentionne que le Règlement RVCE-2022-21-88 intérieur du comité exécutif a pour objet de refondre le texte du règlement intérieur actuel du comité exécutif en un seul règlement, d'uniformiser la rédaction du texte quant aux références à des lois, de mettre à jour les noms de directions de la Ville et de titres d'emploi, le cas échéant, et de remplacer conséquemment le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif et ses amendements;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2022-21-88 intérieur du comité exécutif, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2022-016.

CE-2022-01-57

Modification de la résolution CE-2022-00-82 « Modification du contrat relatif à l'acquisition de serveurs traditionnels, de serveurs hyperconvergés, de solutions de stockage ainsi que pour la virtualisation de serveurs et de postes de travail »

Il est résolu de modifier la résolution CE-2022-00-82 « Modification du contrat relatif à l'acquisition de serveurs traditionnels, de serveurs hyperconvergés, de solutions de stockage ainsi que pour la virtualisation de serveurs et de postes de travail », par le remplacement à l'alinéa du numéro « CV-2013-05-15 » par le

numéro « CE-2021-08-40 ».

CE-2022-01-58

Financement de la dépense relative à l'achat de véhicules lourds et légers [Document d'aide à la décision DEI-ÉM-2022-001](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'acquisition de véhicules lourds au montant maximal de 1 020 000 \$, à même les règlements d'emprunt RV-2019-19-03 et RV-2020-19-95.

Il est également résolu, pour financer la dépense relative à l'acquisition de véhicules légers, d'affecter un montant de 690 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 5 ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2023 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE-2022-01-59

Financement de la dépense relative à l'achat d'un camion incendie [Document d'aide à la décision DEI-ÉM-2022-006](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'acquisition d'un camion incendie au montant maximal de 640 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-91.

CE-2022-01-60

Désignation d'un représentant de l'employeur au comité de retraite du régime de retraite des employés et employées de l'ex-Ville de Lévis (21190) [Document d'aide à la décision FIN-2022-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler pour un mandat de trois ans, la désignation de monsieur Jean-Pascal Lamontagne, à titre de représentant de l'employeur au comité de retraite du régime de retraite des employés et employées de l'ex-Ville de Lévis (21190).

CE-2022-01-61

Radiation des créances irrécouvrables en matière de taxes foncières pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2018 [Document d'aide à la décision FIN-2022-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de radier les créances irrécouvrables en matière de taxes foncières, pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2018, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision FIN-2022-013.

CE-2022-01-62**Radiation des créances diverses irrécouvrables autres que de taxation pour la période du 1^{er} juillet 1999 au 31 décembre 2017**[Document d'aide à la décision FIN-2022-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de radier les créances diverses irrécouvrables autres que de taxation, pour la période du 1^{er} juillet 1999 au 31 décembre 2017, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision FIN-2022-014.

CE-2022-01-63**Remerciements à madame Lyne Larochelle pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme**[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de remercier madame Lyne Larochelle pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme, de souligner sa contribution en matière d'urbanisme et d'architecture ainsi que son engagement citoyen.

CE-2022-01-64**Autorisation à l'Office municipale d'habitation de Lévis pour l'administration d'unités additionnelles du *Programme de supplément au loyer***[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser l'Office municipal d'habitation de Lévis à administrer 16 unités additionnelles du *Programme de supplément au loyer (PSL-SL1)*, *marché privé*, et d'assurer la contribution de la Ville pour 10 % de l'aide accordée aux bénéficiaires.

CE-2022-01-65**Nomination d'un membre au sein du comité consultatif d'urbanisme**[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer monsieur Jean-Marie Tanguay à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, pour un mandat de deux ans, débutant le 7 mars 2022.

CE-2022-01-66**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone C1407 à même une partie de la zone H1411, rue du Mistral, secteur Charny) et consultation écrite**[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision

URBA-SAT-2022-010. Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone C1407 à même une partie de la zone H1411, afin d'y intégrer deux parties de lots situées en bordure de la rue du Mistral, dans le secteur Charny.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à l'Arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021.

CE-2022-01-67

Dépôt du rapport du comité consultatif agricole de la séance régulière du 9 septembre 2021

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-026](#)

Le rapport de la séance régulière du comité consultatif agricole tenue le 9 septembre 2021 est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-01-68

Nominations dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-035](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer le membre du conseil de la Ville monsieur Guy Dumoulin, à titre de membre du comité directeur de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis, ainsi que monsieur le maire Gilles Lehouillier, à titre de remplaçant, et de nommer madame Andréanne Meilleur Gaudreau à titre de membre du comité consultatif et monsieur Yves Thériault à titre de remplaçant.

CE-2022-01-69

Vente des lots 6 458 349 et 6 458 350 du cadastre du Québec à Gestion Dast inc. (terrain situé sur le chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces lots

[Document d'aide à la décision DEV-2022-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville:

- d'accepter l'offre d'achat de Gestion Dast inc. des lots 6 458 349 et 6 458 350 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-006;
- d'affecter un montant de 265 350,84 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels;

- d'affecter le solde du produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique;
- de confirmer que ces lots ne sont plus affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur vente;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis de façon à donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-01-70

Modification de la résolution CE-2021-08-96 « Approbation du plan de cadastre pour le prolongement des rues Saindon et du Tourteau et l'ouverture de la rue de la Trémie (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Quartier Beau-Rivage inc. acquisition du lot 6 428 794 du cadastre du Québec et d'une servitude sur les lots 6 428 795 et 6 333 638 de ce cadastre à des fins de cercle de virage temporaire et sur les lots 6 428 758, 6 428 759, 6 428 778 et 6 428 779 de ce cadastre à des fins de servitudes d'égout sanitaire et confirmation relative à l'utilisation de lots »

[Document d'aide à la décision BP-2022-007](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2021-08-96 « Approbation du plan de cadastre pour le prolongement des rues Saindon et du Tourteau et l'ouverture de la rue de la Trémie (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Quartier Beau-Rivage inc., acquisition du lot 6 428 794 du cadastre du Québec et d'une servitude sur les lots 6 428 795 et 6 333 638 de ce cadastre à des fins de cercle de virage temporaire et sur les lots 6 428 758, 6 428 759, 6 428 778 et 6 428 779 de ce cadastre à des fins de servitudes d'égout sanitaire et confirmation relative à l'utilisation de lots », par :

- l'insertion au troisième paragraphe du deuxième alinéa après le numéro de lot « 6 428 779 » des numéros de lots « 6 428 791 et 6 428 792 » ;
- l'ajout du paragraphe suivant au deuxième alinéa :

« de renoncer au bénéfice de la servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égouts créée par l'acte notarié publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis, sous le numéro 24 735 002, à l'égard des lots 6 192 539 et 6 192 577 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Quartier Beau-Rivage inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution. »

CE-2022-01-71

Dépôt de listes de contrats au 31 décembre 2021

[Document d'aide à la décision APP-2022-019](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 décembre 2021 sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$

conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);

- liste des autorisations de dépenses, sous la forme de trois fichiers distincts, effectuées par un fonctionnaire ou employée ou employé pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2021 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*) :
 - ✓ liste des approbations par un fonctionnaire, une employée ou un employé pour le mois de novembre 2021;
 - ✓ liste des approbations par un fonctionnaire, une employée ou un employé pour le mois de décembre 2021;
- listes de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses, sous la forme de trois fichiers distincts, effectuées par un fonctionnaire, une employée ou un employé détenteur d'une carte d'achat pour la période du 30 juillet au 31 octobre 2021 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*) :
 - ✓ approbation des dépenses par une détentrice ou un détenteur de cartes d'achat pour le mois de novembre 2021;
 - ✓ approbation des dépenses par une détentrice ou un détenteur de cartes d'achat pour le mois de décembre 2021;

Il est résolu de déposer ces listes à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-01-72

Option de renouvellement du contrat pour le service de tassement et d'enlèvement de la neige (secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision APP-2022-025](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver l'option de renouvellement du contrat pour le service de tassement et d'enlèvement de la neige (secteur Pintendre), attribué par la résolution CV-2017-08-77, pour une dépense avant indexation estimée à 2 400 177,00 \$ avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres 2017-50-85 et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2022-01-73

Attribution du contrat pour la location d'équipements avec opératrice ou opérateur et les services de fauche manuelle

[Document d'aide à la décision APP-2022-035](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la location d'équipements avec opératrice ou opérateur et les services de fauche manuelle (appel d'offres 2022-50-06), à DSL multi-services inc., pour une dépense totale pour les trois lots estimée à 435 443,76 \$ avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-01-74

Option de renouvellement du contrat pour les services professionnels en actuariat pour les régimes de retraite

[Document d'aide à la décision APP-2022-036](#)

Il est résolu d'autoriser le renouvellement du contrat pour les services professionnels en actuariat pour les régimes de retraite, attribué par la résolution CV-2020-05-57, à Optimum actuaires & conseillers inc., pour une dépense totale estimée de 137 016,60 \$ avant TPS et TVQ, incluant l'indexation, pour une durée de deux ans, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres 2020-55-51 et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2022-01-75

Modification du contrat de services professionnels en ingénierie pour la réfection du collecteur d'égout pluvial et des rues St-Omer, St-Laurent et Fraser

[Document d'aide à la décision APP-2022-040](#)

Il est résolu de modifier le contrat de services professionnels en ingénierie pour la réfection du collecteur d'égout pluvial et des rues St-Omer, St-Laurent et Fraser (appel d'offres 2020-55-81), attribué par la résolution CE-2020-10-61, au montant de 27 850,00 \$ avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-040.

CE-2022-01-76

Attribution d'un contrat de gré à gré pour le support, la maintenance, les licences et le développement du logiciel VIP pour les années 2022 et 2023

[Document d'aide à la décision APP-2022-041](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer un contrat de gré à gré pour le support, la maintenance, les licences et le développement du logiciel VIP pour les années 2022 et 2023 inclusivement, à DLGL, au montant de 550 891,00 \$, avant TPS et TVQ, et de désigner le directeur de la Direction des technologies de l'information à titre de représentant de la Ville et de l'autoriser en conséquence, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-01-77

Financement des dépenses relatives à des projets technologiques

[Document d'aide à la décision DTI-2022-001](#)

Il est résolu pour financer la dépense relative aux projets technologiques, telle qu'elle est présentée à la fiche de prise de décision DTI-2022-001, d'affecter un montant de 695 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 5 ans, par versements égaux et ce, à compter de l'an 2023 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Il est également résolu de financer cette dépense au montant maximal de 300 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-90.

CE-2022-01-78**Règlement modifiant le Règlement RV-2002-00-25 sur le traitement des membres du Conseil (rémunération additionnelle)**

[Document d'aide à la décision GRE-2022-005-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2002-00-25 sur le traitement des membres du Conseil, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2022-005-R-1. Ce règlement a pour objet de prévoir la rémunération additionnelle pour le poste de maire suppléant, de vice-président du comité exécutif et des membres du conseil de la Ville qui agissent à titre de président d'un comité ou d'une commission de la Ville et enfin, de prévoir l'entrée en vigueur de ce règlement au 1^{er} janvier 2022.

Il est également résolu de recommander au membre du conseil de la Ville qui donnera l'avis de motion du règlement, de présenter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2002-00-25 sur le traitement des membres du Conseil, tel qu'il est indiqué à cette fiche de prise de décision.

CE-2022-01-79**Financement de la dépense relative à la réalisation du *Plan directeur des parcs et espaces verts***

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à la réalisation du *Plan directeur des parcs et espaces verts*, au montant maximal de 200 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE-2022-01-80**Résultats de la campagne *Centraide 2021* et aide financière à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches**

[Document d'aide à la décision DG-2022-002](#)

Les résultats de la campagne *Centraide 2021* auprès des employées et employés de la Ville, tenue du 18 octobre au 19 novembre 2021, sont déposés, à titre d'information.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de verser une aide financière de 37 000 \$ à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, dans le cadre de la campagne de financement 2021, et une aide financière de 25 000 \$ à cet organisme pour le *Fonds d'impact essentiel*, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-01-81**Modification de la résolution CE-2022-01-15 « Attribution de contrats pour la fourniture d'agentes ou d'agents de sécurité pour le contrôle des accès des piscines et des arénas de la Ville (contrat ouvert) »**

[Document d'aide à la décision APP-2022-047](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2022-01-15 « Attribution de contrats pour la fourniture d’agentes ou d’agents de sécurité pour le contrôle des accès des piscines et des arénas de la Ville (contrat ouvert) » par l’insertion à l’alinéa après les mots « Il est résolu » des mots « de recommander au conseil de la Ville ».

CE-2022-01-82

Financement de la dépense relative au *Programme d’interventions dans les parcs 2022*

[Document d’aide à la décision DVC-SPO-2022-011](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au *Programme d’interventions dans les parcs 2022* au montant maximal de 880 000\$, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

CE-2022-01-83

Affichage du poste de vérificatrice générale ou de vérificateur général

[Document d’aide à la décision GCH-2022-024](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d’autoriser l’affichage du poste de vérificatrice générale ou de vérificateur général.

CE-2022-01-84

Mutation d’une secrétaire de gestion à la Direction des transports et de la mobilité durable

[Document d’aide à la décision GCH-2022-019](#)

Il est résolu d’autoriser la mutation de madame Hélène Trudel au poste de secrétaire de gestion à la Direction des transports et de la mobilité durable.

CE-2022-01-85

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 13.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
